

- Présidence : Mme Béatrice MATHIEU (Présidente).
- Comité : MM. Saïd ENNJIMI, David WAILLIEZ (Représentant des Arbitres au CD de Ligue).
- Membres : MM. Joël ANDRIEU (Membre n'ayant jamais pratiqué l'Arbitrage), Erick ARCHAT, Patrick FRUGIER (Commission Technique), Michel LALARDIE, Jean-Claude PUYALT, Séverin RAGER (CTRA), Christian SIONNEAU.
- Assistent : Carlos AZEVEDO (CDA 64), André BALDAUF (CDA 24), Gilles BEAUQUESNE (Représentant la CRA en Commission Régionale de Discipline), Jean-Luc BERTAUD (CDA 79), Jean-Claude BROC (Représentant la CDA 19), Daniel DOUCET (CDA 87), Bruno DUPUIS (Représentant la CDA 86), , Patrick GRENIER (CDA 33), Jean-Michel PRECART (Représentant la CDA 17), Jacques REYNAERT (Représentant la CDA 47), Jordan RICHE (CTA), Kévin ROSELIER (Représentant la CDA 40), Bernard VAILLANT (CDA 16).
- Excusés : Mmes Nathalie LEBRETON (CDA 86), Sandra RENON (CTRA).
MM. Stéphane BASQ(Représentant du CD à la CRA) , Eric BELLANDI (CDA 47), Frédéric CANO, Jacky CERVEAU (Représentant de la DTA), Claude CHEVALIER (CDA 40), Hervé DUPUY (CDA 19), Aurélien GRIZON (CDA 17), Philippe JEANNE, Thierry LAURENT (CDA 40), Lionel VIGUES (UNAF).
- Invité : M. Julian GRELOT(Vice-Président du District 33 en charge de l'Arbitrage).

En introduction à la réunion, Béatrice MATHIEU, la Présidente de la CRA, a tenu à rappeler que cette plénière avait été déclenchée, à l'initiative du Président de la Ligue, afin de remédier à un mécontentement grandissant des Clubs en ce qui concerne l'arbitrage et plus particulièrement l'arbitrage des jeunes.

Saïd ENNJIMI, le Président de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine, en profite pour reconnaître la compétence en Arbitrage de l'ensemble des membres de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Il souhaite seulement que ces compétences soient mises au niveau du collectif.

La totalité de cette plénière sera donc consacrée aux désignations et observations.

1- Politique des Désignations :

- Afin d'optimiser les temps d'échange lors de la réunion, Béatrice MATHIEU, Jean-Claude PUYALT, Erick ARCHAT et Christian SIONNEAU se sont réunis en amont de cette réunion afin d'établir une trame de document pour servir de base de travail à la construction d'une circulaire relative à la politique de la CRA en matière de désignations.

- Dans un premier temps, Erick ARCHAT a présenté ce document de base aux présents en rappelant les effectifs dans chaque catégorie et le nombre de matchs à arbitrer par week-end. Il en ressort un manque évident d'arbitres pour couvrir l'ensemble des rencontres Seniors en trio sans la sollicitation des différentes CDA pour répondre à l'engagement de notre Président de la Ligue lors de son élection.
Le Président de la Ligue rappelle que les arbitres, quelqu'ils soient, ne sont pas rattachés à un District mais à la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. Il en déduit donc que la CRA doit prioriser l'arbitrage des compétitions régionales en lieu et place des compétitions départementales.
- De même, un récent sondage auprès de nos arbitres de Ligue confirme que la moitié de nos arbitres est prête à doubler chaque week-end. La CRA rappelle simplement qu'un arbitre ne peut se prévaloir d'aucune exigence pour sa 2^{ème} désignation.
- La circulaire relative à la politique de la CRA en matière de désignations pour la saison 2017/2018, revue et corrigée grâce à la richesse des échanges de la matinée est jointe en annexe à ce Procès-Verbal.

2- Gestion des Observations :

- Un récent suivi du budget inhérent aux observations fait apparaître un dépassement significatif du budget prévisionnel qui avait été calculé sur une base moyenne de 150 kms A/R par déplacement.
- Afin de remédier à cet état de fait, la CRA a pris les initiatives suivantes :
 - o National 3 : Distance maximale 280 kms A/R.
 - o Autres compétitions Seniors : 160 kms A/R avec une moyenne à 120 kms A/R.
 - o Compétitions Jeunes : 60 kms A/R.
- Un courrier sera adressé à chaque observateur pour connaître leur souhait ou non de dépasser la distance maximale de leur catégorie d'observation malgré le blocage dans le système informatique.
- Une demande de régularisation sera adressée aux observateurs ayant eu des indemnités pour des rencontres sur lesquelles ils n'ont pas observé.

3- Tour de table de la plénière :

- Jacques REYNAERT :
 - o Souhaite que la CRA propose un questionnaire à l'attention des Observateurs afin de connaître leurs souhaits en ce qui concerne les distances.
 - o S'interroge sur la situation d'un candidat-arbitre suspendu en tant que joueur. La suspension pour fait disciplinaire valant pour toutes les fonctions, le candidat ne pourra officier qu'à l'issue de sa sanction.
- David WAILLIEZ :
 - o Informe la CRA qu'à ce jour, 5 arbitres ne remplissent pas à ce jour les critères du Statut de l'Arbitrage en ce qui concerne le nombre de matchs à arbitrer pendant la première partie de la saison.

- Julian GRELOT :
 - o Demande à ce que tous les Clubs soient informés de la nouvelle circulaire avec précision des catégories couvertes par la CRA.
 - o S'inquiète sur la faisabilité de la circulaire en ce qui concerne la catégorie U17 R2.
 - o Souhaite une anticipation pour la circulaire de la saison prochaine, impactée par la refonte des Championnats.
- André BALDAUF :
 - o Souhaite connaître la position de la Ligue par rapport à un arbitre (Jonathan BLONDY) qui reprend l'arbitrage après une année sabbatique. Comme indiqué dans le tableau des effectifs en début de saison, Jonathan BLONDY avait été positionné par anticipation dans le groupe B de la catégorie R3U29. Dès que son dossier médical aura été validé par la commission médicale régionale et que sa licence lui aura été attribuée, Jonathan sera désigné dans sa catégorie et observé en R3 pour classement en fin de saison.
- Patrick FRUGIER :
 - o Est très sensible aux problèmes d'effectifs dans l'arbitrage.
 - o Souhaite que les arbitres s'inscrivent dans le temps afin d'asseoir leurs compétences.
 - o Confirme que la 2^{ème} phase des championnats U13 correspond à de la compétition et souhaite que la Ligue et/ou les Districts assure les désignations sur ces rencontres.
- Joël ANDRIEU :
 - o Revient sur les problèmes de violence des dernières semaines en Corrèze.
 - o Se dit déçu par le comportement de certains éducateurs et parents autour des terrains.
 - o Partage l'immensité de la tâche inhérente aux désignations et trouve légitime la frustration de Jordan RICHE et Séverin RAGER dans leur mission.

Après un échange avec une délégation d'arbitres charentais et le repas pris en commun au Cercle, le bureau de la CRA s'est de nouveau réuni afin de faire le point sur des questions diverses et sur les différents courriers.

4- Questions diverses :

- Futsal :
 - o Suite à un problème de désignations avec le District des Landes, une réunion de « crise » est prévue le 27 novembre 2017.
 - o Les Finales Régionales sont prévues le 12 janvier 2018 à Coursac (24). 6 arbitres seront désignés sur cet évènement.
Une formation sera éventuellement prévue le matin de ces rencontres pour les candidats Futsal.
 - o Un stage des arbitres Futsal est envisagé le 08 décembre 2017 à Tartas (40).

- Au niveau des indemnités, un budget prévisionnel va être établi en tenant compte des contraintes kilométriques.
Dans le cas d'un déplacement lointain d'un binôme, seul l'officiel utilisant son véhicule sera défrayé de ses kilomètres. Le 2^{ème} officiel ne percevra que le forfait.
- Double licence :
 - Situation d'un arbitre du District 40 ayant une double licence : En absence de réponse, l'arbitre concerné est remis à la disposition de sa CDA. Un courrier sera adressé à l'arbitre concerné avec copie à son Club et à la CDA.
- Tests physiques :
 - Le dernier rattrapage des tests physiques sera décentralisé dans les différentes CDA à une date non définie à ce jour. Un membre de CRA participera à minima à chaque séance.
- Formation initiale :
 - Un point précis sera effectué lors d'une prochaine CRA et au plus tard à l'issue de la dernière session.
Un problème logistique fait que la dernière session prévue en Janvier 2018 est avancée du 19 au 21 janvier 2018 à Puymoyen.
- Dotation chemises arbitres :
 - La DTA a doté la LFNA d'une cinquantaine de chemises d'arbitres noires. Elles seront distribuées au titre de récompense par la CRA en fonction de critères définis par cette dernière.
- Candidature Fédérale 2 Féminine :
 - La candidature d'Emeline ROCHEBILIERE (33) a été retenue par la DTA.
Elle participe, à ce titre, au stage féminin de ce week-end au cours duquel elle passera les tests physique et théorique.
- Challenge Jean LEROY :
 - Les deux arbitres retenus pour participer à la phase préliminaire des 14 & 15 novembre 2017 sont Corentin BOUTET (Section Sportive NIORT) et Mathieu SEJOURNE (Section Sportive MERIGNAC).

4- Courriers :

- Sébastien AUBINEAU (Référént Arbitre Poitiers FC) : Souhaite connaître à quel niveau va officier un arbitre étranger qui rejoint son Club.
Compte tenu du dossier présenté, par équivalence et en cohérence avec ce que la CRA fait depuis le début de saison, l'arbitre sera observé sur une rencontre R3, avec deux assistants, afin de déterminer le niveau le plus adapté pour accueillir cet arbitre. Par ailleurs, il lui sera proposé de réaliser le test physique pour arbitre de ligue.
- Kévin ROSELIER : Courriel concernant son souhait d'être désigné plus fréquemment en Seniors. Transmis à la section Désignations.
- CDA 24 : Courriel faisant suite au PV de la dernière CRA. Pris note.
- Eric BOITARD : Courriel adressé à la CRA pour faire part de la protection à apporter à nos JAL. Transmis à la section Désignations.

- Florian LAPLANCHE : Courriel adressé à la CRA Paris – Ile de France par la CRA LFNA faisant part de la mutation de cet arbitre sur le territoire parisien. Pris note. La CRA le remercie et lui souhaite beaucoup de réussite dans sa nouvelle Ligue.
- Arin Luzien : Courriel adressé à la CRA pour récuser un arbitre. La CRA tient à rappeler que conformément à l'Article 43 – de son RI, la récusation d'un arbitre régional ne saurait en aucun cas être admise. Transmis à la section Désignations.
- Yann TREISSEINT : Courriel faisant part de son souhait de retirer sa candidature Ligue. Après échange avec la section Désignations, il intègre le groupe Candidats Ligue Assistants.
- Sacha GAUDIN : Courriel faisant part de sa mobilité pour raisons professionnelles vers la Ligue de Bretagne. Pris note. La CRA le remercie et lui souhaite beaucoup de réussite dans sa nouvelle Ligue.
- DTA : Délégation de désignations – 7^{ème} tour de la CdF : Transmis à la section Désignations.
- Nicolas CHAPUT : Courriel informant la CRA de son souhait de lever son indisponibilité pour l'arbitrage Futsal et d'officier sur des rencontres auvergnates. La CRA l'informe de l'impossibilité d'arbitrer pour une autre Ligue.
- Jonathan BLONDY : Courriel indiquant sa reprise début 2018. La CRA l'informe qu'elle avait anticipé sa réintégration et l'avait positionné en R3. Par contre le test physique lui sera proposé en décentralisé prochainement.
- LFNA : Remerciements pour notre présence sur le stand de la LFNA lors du Salon des Sports de Bordeaux.
- Rémi PRADES : Courriel adressé suite à l'absence d'arbitre-assistant sur une rencontre sur laquelle il était observé. Transmis à la section Désignations.
- CDA 86 : Demande de promotion accélérée pour Mr Johan GEORGES suite reprise de l'arbitrage. Ce dernier sera observé sur une rencontre de Ligue afin de valider son niveau.
- Jamal MARISSY / Rubens DERAM : Courriels faisant part de leur souhait de ne plus faire partie du groupe « Elite Promotionnels ». La CRA prend en compte leur demande et les remercie pour leur investissement et leur franchise.
- A.S. MAZERES UZOS RONTIGNON : Courriel du Club faisant part de son mécontentement face à l'absence d'arbitre désigné sur les rencontres Jeunes. Transmis à la section Désignations.
- Wilfried CHAUSSIER : Courriel faisant part de son arrivée tardive au prochain stage promotionnel. Pris note.
- Commission Contentieux District 40 : Courriel relatif à la situation d'un arbitre de Ligue ayant une double licence. Réponse apportée.
- Mélissa ROSSIGNOL : Questionnements sur son avenir dans l'arbitrage. Après explications et échanges avec l'intéressée et le Pôle Féminin, la CRA proposera à Mélissa un projet de carrière en rapport avec ses attentes. Elle ne sera plus désignée en U16 mais uniquement sur les rencontres féminines. Une observation sera effectuée afin d'évaluer son potentiel.
- A.S. Pontoise : Courriel suite sanction administrative sur rencontre. Pris note.
- TRELISSAC F.C. : Courriel suite absence arbitre sur rencontre Jeunes. Transmis à la section Désignations.
- E.S. BRUGES : Courriel faisant part d'incidents sur une rencontre Jeunes consécutive à l'absence d'officiel. Transmis à la section Désignations.
- S. J. MACAU : Courriel concernant un comportement inapproprié d'un arbitre. Pris note.

- S.A.G. CESTAS : Courriel faisant part des difficultés rencontrées par les Clubs suite à l'absence d'officiel sur les rencontres de U19 R2. Transmis à la section Désignations.
- TRELISSAC F.C. : Interrogations sur les différences de désignations entre le Secteur Nord et le Secteur Sud. Transmis à la section Désignations.
- François DOOLAEGHE : Courriel faisant part de son désaccord avec un observateur sur le contenu de son rapport. L'arbitre sera convié à une prochaine réunion de CRA afin de s'expliquer.
- Valentin GUILLET : Réclamation suite non-paiement indemnités d'arbitrage sur rencontres de Ligue. Transmis à la Comptabilité.
- Nicolas SAINT ALBIN : Courriel annonçant son arrivée sur le District de Gironde. Arbitre classé R3 en Ligue de Martinique. Son dossier a été réclamé.
- F.C. PORTES DE L'ENTRE 2 MERS : Courriel relatif à une rencontre de R4. Pris note.
- FFF - Sce Règlements et Contentieux Sportifs : Circulaire relative à la vérification des licences. Suite à modification, transmission à chaque CDA.
- CDA 24 : Interrogation suite refus du dossier médical d'un arbitre par le médecin de la Ligue. La CRA ne revient pas sur un avis médical qui s'impose à elle.
- SAP LE PALAIS S/ VIENNE : Courriel suite problèmes d'arbitrage sur plusieurs rencontres Jeunes. Pris note.
- Yohann MARION : Souhait de migrer vers la filière Candidat Ligue Centre en lieu et place de Candidat Ligue Assistant. La CRA donne son accord pour cette demande et observera l'intéressé sur deux rencontres de R4.
- FCBA : Demande arbitre officiel sur rencontre U19 R2. Transmis à la section Désignations.
- Jean-Marc BONNIN : Courriel faisant part de la qualité de la prestation d'un arbitre et sur l'opportunité éventuelle d'accélérer sa promotion. Pris note.
- LFNA / Discipline : Remontée d'un dossier de discipline dans lequel il est fait part de l'impossibilité pour un arbitre d'être assistant d'un arbitre de son niveau. Pris note.

Aucune autre question n'étant soulevée à l'issue de l'ordre du jour, la séance est levée à 15H15.

*La Présidente,
Béatrice MATHIEU*

*Le Secrétaire,
Christian SIONNEAU*

ANNEXE : Circulaire relative à la politique de la CRA en matière de désignations

Saison 2017 – 2018

Circulaire de la CRA fixant les dispositions relatives aux désignations des arbitres sur les compétitions de ligue en application des articles 5.2 du statut de l'arbitrage, 16 du RI de la LFNA et 13.3 du RI de la CRA

Dans le cadre des grands axes de la politique arbitrale¹ décidée par le Comité de Direction de la Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine, rappelés par son président, le 4 avril dernier lors de la mise en place de la CRA Nouvelle-Aquitaine, il apparaît plus que nécessaire à la CRA de définir, en accord avec les CDA, au titre de sa politique de désignation 2017-2018, les modalités relatives aux désignations des arbitres et arbitres assistants sur les compétitions organisées par la Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine conformément aux dispositions prévues aux articles 5.2 du statut de l'arbitrage, 16 du RI de la LFNA et 13.3 du RI de la CRA.

La présente circulaire, portée à la connaissance des présidents de CDA et validée par le Comité de direction de ligue, servira de feuille de route aux personnels assurant les désignations au profit de la CRA.

Les arbitres et arbitres assistants de ligue sont répartis dans les catégories suivantes :

- Arbitre et arbitre Assistant « *Elite Régionale* » ;
- Arbitre et Arbitre Assistant « *Régional 1* » ;
- Arbitre et Arbitre Assistant « *Régional 2* » ;
- Arbitre « *Régional 3* » ;
- Candidat Arbitre « *Régional 3* » et candidat Arbitre Assistant « *Régional 2* » ;
- Jeune Arbitre de Ligue ;
- Candidat Jeune Arbitre de Ligue

Auquel peut être ajouté les arbitres de la catégorie « *Arbitre départemental 1 réserviste CRA* ». Ils ne peuvent notamment pas se réclamer du titre d'arbitre de Ligue sous le prétexte qu'il est appelé à opérer dans une rencontre officielle organisée par la Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine.

¹ Désigner 3 arbitres sur les compétitions seniors organisées par la Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine.

Cette saison, les effectifs par catégorie sont de :

Effectif arbitre CRA LFNA

Catégorie	Effectif au 01/11/2017
Arbitre Elite Régionale	16
Arbitre Régional 1	37
Arbitre Régional 2	55
Arbitre Régional 3	121
Candidat Arbitre R3	30
SOUS TOTAL	259

Réponse questionnaire arbitres désirant doubler

Réponse	OUI	NON	4/4	3/4	2/4	1/4
15	11	4	2	3	3	3
37	16	21	4	3	4	5
52	35	17	16	3	10	8
104	84	20	36	13	25	10
29	27	2	15	5	6	1
237	173	64	73	27	48	26

AA Elite Régionale	24
AA Régional 1	21
AA Régional 2	17
Candidat AA R2	11
SOUS TOTAL	73

20	11	9	3	4	1	3
19	14	5	6	2	3	3
11	9	2	7	2	-	-
11	10	1	9	-	1	-
61	44	17	25	8	5	6

Arbitre D1 réserviste CRA	21
---------------------------	----

--	--	--	--	--	--	--

Jeune Arbitre de Ligue	70
Candidat JAL	20
SOUS TOTAL	90

53	34	19	16	1	12	5
17	12	5	4	2	3	2
70	46	24	20	3	15	7

Soit un effectif sénior disponible par journée de **280 arbitres²** auquel il conviendrait d'y ajouter environ **120 arbitres supplémentaires** acceptant de doubler. **Soit 400 arbitres³** centraux disponibles.

Pour la catégorie AA, l'effectif disponible par journée est de **73**. Auquel il conviendrait d'y ajouter environ **une trentaine d'AA** supplémentaires acceptant de doubler. **Soit environ 100 AA²** disponibles.

Pour les catégories JAL, l'effectif est de **90 jeunes arbitres**, auquel il conviendrait d'y ajouter une **petite trentaine de JAL** ayant accepté de doubler. **Soit un effectif de 120 JAL²** par WE.

Soit un vivier théorique d'arbitres pouvant être désignés de 620²⁻⁴ par WE.

Dans l'hypothèse de 3 arbitres sur chaque rencontre de ligue, 447 arbitres et arbitres assistants sur les compétitions séniors masculines seraient nécessaire. 77 pour les compétitions séniors féminines et 363 sur les compétitions jeunes (U19 à U16 R1 et R2). **Soit un besoin hebdomadaire d'arbitres disponibles de 887.**

Force est de constater, que sans l'aide des CDA, la CRA n'a pas l'effectif arbitres pour couvrir ses compétitions.

² Compris les 21 Arbitres D1 réservistes CRA

³ Hors absentéisme

⁴ Y compris les JA mineurs pour l'assistantat sous réserve d'avoir l'autorisation parentale – art. 15 du statut de l'arbitrage

Niveau de désignation par catégorie d'arbitre :

	Catégories	N2	N3	R1	R2	R3	R4	Coupe de France			
								T7	T6	T5	T4
Arbitre	Elite Régionale	AA ⁵						AA	AA		
	R1	AA	AA					AA	AA	AA	
	R2			AA					AA	AA	AA
	R3			AA	AA	AA				AA	AA
	Candidats				AA	AA					AA

Un arbitre Elite Régionale ne pourra être désigné au minimum qu'en R2, sauf impossibilité manifeste et/ou décision CRA.

Un arbitre R1 ne pourra être désigné au minimum qu'en R3, sauf impossibilité manifeste et/ou décision CRA.

Dans le cadre d'une seconde désignation sur un WE, l'arbitre pourra être désigné en qualité d'arbitre ou d'arbitre assistant sur toutes les rencontres des compétitions de ligue sans distinction de catégorie d'arbitre.

	Catégories	N2	N3	R1	R2	R3	R4	Coupe de France			
								T7	T6	T5	T4
AA	AA Elite Régionale										
	AA R1										
	AA R2										
	AAR3										
	Candidats										

Rencontres de ligue :

Compétitions Séniors masculins

Niveau	Nombre de Poules	Nombre d'équipes	Nombre de matchs	ARBITRES		
				Centraux	1 ^{er} AA	2 nd AA
National 2		5	3 (moyenne)		3	3
National 3	1	14	7	7	7	7
R1	2	28	14	14	14	14
R2	4	48	24	24	24	24
R3	6	72	36	36	36	36
R4	11	132	66	66	66	66
TOTAL			150	147	150	150

Compétitions Séniors féminines

Niveau	Nombre de Poules	Nombre d'équipes	Nombre de matchs	ARBITRES		
				Centraux	1 ^{er} AA	2 nd AA
D1 FEM		2	1 (moyenne)		1	1
D2 FEM		0				
R1 FEM	2	20	10	10	10	10
R2 FEM	4	25	15	15	15	15
TOTAL			25	25	26	26

⁵ Elite Promotionnel

Compétitions Jeunes

Niveau	Nombre de Poules	Nombre d'équipes	Nombre de matchs	ARBITRES		
				Centraux	1 ^{er} AA	2 nd AA
U19 NAT		3	2 (moyenne)		2	2
CN U19F		2	1 (moyenne)	1	1	1
U17 NAT		7	4 (moyenne)		4	4
U19 R1	NORD – 1	10	5	11	11	11
	SUD - 1	12	6			
U19 R2	NORD – 5	43	17	31	31	31
	SUD - 3	29	14			
U18 R1	NORD – 1	10	5	5	5	5
U18 R2	NORD – 2	20	10	10	10	10
U17 R1	NORD – 1	10	5	11	11	11
	SUD - 1	12	6			
U17 R2	SUD – 3	30	15	15	15	15
U16 R1	NORD – 1	10	5	23	23	23
	SUD – 3	36	18			
U16 – R2	NORD – 2	20	10	10	10	10
TOTAL			116	117	123	123

Chaque week-end, la CRA se doit de désigner des arbitres sur 147 rencontres seniors masculines et 25 rencontres seniors féminines, auxquelles il convient d'ajouter les rencontres de niveau fédéral (N2 et D1 FEM) pour lesquelles la Commission Fédérale des Arbitres délègue ses pouvoirs de désignations à la CRA.

Pour les catégories jeunes (jusqu'au niveau U16), 116 rencontres sont organisées par la ligue, auxquelles il convient d'y ajouter les rencontres U19 et U17 NAT et U19 F NAT pour lesquelles la Commission Fédérale des Arbitres délègue ses pouvoirs de désignations à la CRA.

Du fait de cette délégation, la CRA désigne prioritairement le trio arbitral sur les rencontres de N3 et Challenge National Féminin U19 et les assistants sur les rencontres N2, U19 NAT, U17 NAT et D1 FEM, dans le respect des règles suivantes.

- En National 2 et National 3 :

L'arbitre assistant n°1 devra être obligatoirement un arbitre de la catégorie supérieure de la Ligue régionale (Elite Régionale ou R1) en National 2 et R1 en National 3. Il remplace l'arbitre désigné par la Fédération en cas d'absence ou de blessure de ce dernier.

L'arbitre assistant n°2 devra être obligatoirement un arbitre de Ligue de la catégorie supérieure de la Ligue régionale (R1) en National 2, ou un arbitre assistant spécialisé ayant les compétences requises à ce niveau (AA Elite Régionale) en National 2 et 3, voire AAR1 en National 3.

Proposition de désignations rencontres de ligue

Compétitions masculines séniors :

Mission de la Commission Régionale de l'Arbitrage

Compte tenu de ces effectifs, la CRA se propose de désigner pour les compétitions de Ligue les arbitres sur les rencontres séniors masculines de R1 à R4 et les assistants sur les rencontres séniors masculines R1 à R3. **Soit 147 arbitres et 168 arbitres assistants.**

- **En Régional 1**, l'arbitre assistant n°1 sera, dans la mesure du possible, un arbitre de ligue. Il remplace l'arbitre désigné par la CRA en cas d'absence ou de blessure de ce dernier.
L'arbitre assistant n°2 devra être un arbitre de Ligue, ou un arbitre assistant spécialisé ayant les compétences requises à ce niveau (AA Elite Régionale – AAR1 – AAR2).
- **En Régional 2 et R3**, les arbitres assistants seront des arbitres ou arbitres assistants de ligue. L'arbitre assistant de la plus haute catégorie⁶ ou le plus ancien dans la même catégorie remplacera l'arbitre en cas d'absence ou de blessure de ce dernier.

Un arbitre R3 ne pourra pas être désigné en qualité d'assistant sur une rencontre R3 sur laquelle l'arbitre central est observé.

Les observations des candidats R3 seront effectuées sur des rencontres de R4.

Mission des Commissions Départementales de l'Arbitrage

Devant l'impossibilité à la CRA de couvrir la totalité des compétitions ligues, elle se doit, en accord avec les CDA, de déléguer certains de ses pouvoirs de désignations aux CDA. Pour la présente saison, la délégation permanente serait donnée aux CDA pour la désignation des arbitres assistants des :

- **rencontres Régionale 4** sur leur territoire en respectant les recommandations suivantes :
 - o les arbitres assistants seront des arbitres ou arbitres assistants de district. L'arbitre assistant de la plus haute catégorie ou le plus ancien dans la même catégorie remplacera l'arbitre en cas d'absence ou de blessure de ce dernier.

Compétitions masculines séniors

Niveau	Nombre de Poules	Nombre d'équipes	Nombre de matchs	ARBITRES		
				Centraux	1 ^{er} AA	2 nd AA
National 2		5	3 (moyenne)		3	3
National 3	1	14	7	7	7	7
R1	2	28	14	14	14	14
R2	4	48	24	24	24	24
R3	6	72	36	36	36	36
R4	11	132	66	66	CDA	CDA
TOTAL			150	147	84	84

⁶ En respectant la hiérarchie suivante – 1/Arbitre et 2/Arbitre Assistant

Compétitions féminines séniors :

Mission de la Commission Régionale de l'Arbitrage

Sur les rencontres R1 et R2 FEM, la CRA désignera des arbitres ou jeune arbitres de ligue sous réserve que ses derniers soient majeurs.

Mission des Commissions Départementales de l'Arbitrage

- rencontres Régionale 1 et Régionale 2 FEM (dans la mesure du possible) sur leur territoire en respectant les recommandations suivantes :
 - o les arbitres assistants seront des arbitres (ou JA) ou arbitres assistants de district. L'arbitre assistant de la plus haute catégorie ou le plus ancien dans la même catégorie remplacera l'arbitre en cas d'absence ou de blessure de ce dernier.

Compétitions féminines Séniors

Niveau	Nombre de Poules	Nombre d'équipes	Nombre de matchs	ARBITRES		
				Centraux	1 ^{er} AA	2 nd AA
D1 FEM		2	1 (moyenne)		1	1
D2 FEM		0				
R1 FEM	2	20	10	10	CDA	CDA
R2 FEM	4	25	15	15	CDA ⁷	CDA ⁷
TOTAL			25	25	1	1

Compétitions jeunes (U19/U16) :

Mission de la Commission Régionale de l'Arbitrage

La CRA désignera pour les compétitions jeunes de Ligue les arbitres sur les rencontres U19 R1 et R2⁸ et U18, U17 et U16 R1 et les arbitres assistants sur les rencontres U19 R1. **Soit 82 arbitres et 22 arbitres assistants.**

Les Jeunes Arbitres de Ligue seront prioritairement désignés au centre, l'assistantat pouvant être effectué par des arbitres séniors.

- Les catégories U19 et U18 étant prioritairement réservées aux JAL expérimentés.
- Les catégories U17 et U16 étant réservées prioritairement aux JAL débutants et candidats JAL.

Mission des Commissions Départementales de l'Arbitrage

Pour les compétitions de jeunes, la CRA propose pour la présente saison de donner délégation permanente de désignations aux CDA :

- **U19 R2** – pour les deux assistants (dans la mesure du possible) ;

⁷ Dans la mesure du possible

⁸ Possibilité de délégation CDA

- U18, U17 et U16 R1 – pour les deux assistants (dans la mesure du possible en U16R1) ;
- U18, 17 et U16 R2 – l'arbitre central et les deux assistants (dans la mesure du possible).

Compétitions Jeunes

Niveau	Nombre de Poules	Nombre d'équipes	Nombre de matchs	ARBITRES		
				Centraux	1 ^{er} AA	2 nd AA
U19 NAT		3	2 (moyenne)		2	2
CN U19F		2	1 (moyenne)	1	1	1
U17 NAT		7	4 (moyenne)		4	4
U19 RI	NORD – 1 SUD – 1	10 12	5 6	11	CDA	CDA
U19 R2	NORD – 5 SUD – 3	43 29	17 14	31 ⁸	CDA ⁷	CDA ⁷
U18 R1	NORD – 1	10	5	5	CDA	CDA
U18 R2	NORD – 2	20	10	CDA	CDA ⁷	CDA ⁷
U17 R1	NORD – 1 SUD – 1	10 12	5 6	11	CDA	CDA
U17 R2	SUD – 3	30	15	CDA	CDA ⁷	CDA ⁷
U16 R1	NORD – 1 SUD – 3	10 36	5 18	23	CDA ⁷	CDA ⁷
U16 R2	NORD – 2	20	10	CDA	CDA ⁷	CDA ⁷
TOTAL			116	82	18	18

Les désignations des arbitres et arbitres assistants des rencontres de Coupe Nouvelle-Aquitaine Séniors à partir des rencontres de 1/8^{ème} de finale seront effectuées par la CRA.

Pour les rencontres de Coupes, la CRA propose de donner délégation de désignations aux CDA pour la Coupe U18 Crédit Agricole pour les deux arbitres assistants pour les tours 4 et 5.

La Coupe U15 Établissements Fouchy, la CRA délègue les désignations des trois officiels jusqu'au 1/8^{èmes} de finale (les AA dans la mesure du possible).

Étapes du processus de désignations

- Jusqu'à J -23 (Jeudi) : Saisie des indisponibilités sur My FFF ou UNIQUEMENT si problème technique à designations@lfna.fff.fr
- J -22 (Vendredi) : **Edition du listing des arbitres indisponibles**
Envoi du listing S.RAGER / J. RICHE / Jean Luc BERTAUD par S. BOULTAM
Edition du listing des matchs
Envoi du listing S. RAGER / J. RICHE / Jean Luc BERTAUD par S. BOULTAM
- J -19 (Lundi) : Positionnement des arbitres observés (arbitres + observateurs) par Jean Luc BERTAUD et envoi à S. RAGER et J. RICHE
- J -18 (Mardi) : Validation du travail de Jean Luc BERTAUD par S. RAGER et J. RICHE
- J -12 (Lundi) : Envoi du listing des matchs couverts⁹ par S. RAGER et J. RICHE à S. BOULTAM pour saisie
- J -11 (Mardi) : Saisie des matchs par S. BOULTAM pour parution dans espace personnel + envoi des listings complets¹⁰ aux Districts (Districts + Présidents de CDA) + JC PUYALT. Le mardi soir au plus tard, soit 11 jours avant la rencontre, les arbitres auront donc connaissance de leurs désignations dans leur espace personnel (My FFF).
- J -11 à jour J : Ajustements et changements éventuels¹¹.
- J-1 : Envoi du listing des désignations aux Districts (District + Présidents de CDA) par S. BOULTAM.

Passé le vendredi 17h00 : astreinte - un planning sera fourni sur une rotation entre S. RAGER / J. RICHE / JL BERTAUD.

Béatrice MATHIEU

Présidente de la CRA Nouvelle-Aquitaine

Jean Claude PUYALT

Vice-président de la CRA Nouvelle-Aquitaine

Christian SIONNEAU

Secrétaire de la CRA Nouvelle-Aquitaine

⁹ Compétitions désignées par ETRA pour la CRA :

- Arbitres Assistants – D1/D2 Féminines – National 2 – CN19 (G et Fém.) – CN 17
- Trio arbitral N3 à R3 et U19 R1
- Arbitre central – R1 et R2 Fém. - R4 – U19 R2 – 18 R1 à U16 R1

¹⁰ Objectif : informer au plus tôt les désignations à combler par les Districts (notamment sur les matchs jeunes)

¹¹ Communication UNIQUEMENT par e-mail à destination de designations@lfna.fff.fr mails qui parviendront aux boîtes des trois salariés mentionnés dans ce document. Cette communication sera exclusive jusqu'au vendredi 17h00.